



DELIBERATION N°20140168 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 9 décembre 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 5 représentés, 1 absent, à savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET (à partir de 19 h 10) ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST (à partir de 20 h 13) ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 19 h 48) ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- Mme Andonella FLECHET qui donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA (jusqu'à 19 h 10).
- Mme Nicole FOREST qui donne pouvoir à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 20 h 13).
- M. Philippe KIZIRIAN qui donne pouvoir à M. Stéphane VALETTE.
- Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT qui donne pouvoir à M. Alain BARBASSO (jusqu'à 19 h 48).
- M. Ludovic CASTILLAN qui donne pouvoir à M. Franck DESCOURS.

ABSENT :

- M. Jean-Pierre DE PASQUALE

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle GALLAND.

-----oooOooo-----

O B J E T :

OPERATIONS FONCIERES - CESSION D'UN IMMEUBLE SIS 18 RUE D'AQUITAINE AU PROFIT DE MADAME CHAUMIER

M. DEGRAIX JEAN-LUC EXPOSE CE QUI SUIT :

La commune est propriétaire d'un immeuble de 4 logements (2 studios et 2 F4 dont 1 actuellement loué) autrefois réservés aux instituteurs. Les communes n'ayant aujourd'hui plus l'obligation de loger le personnel du corps enseignant, ce bâtiment s'avère sans intérêt pour la collectivité. Il a ainsi été décidé de le mettre en vente.

Madame Sandrine Chaumier souhaite se porter acquéreur de cet immeuble.

Un accord est intervenu sur la base de 200 000 € conforme à l'estimation des Domaines. La vente comprend l'immeuble, le terrain attenant d'une superficie d'environ 950 m² et une place de stationnement, le tout à prendre sur les parcelles 244 AD 403 et 648.

La place de stationnement a été désaffectée et peut faire l'objet d'un déclassement du domaine public conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

L'acte de vente serait passé en l'étude de Maître Ziegler.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 32 voix pour, 6 abstentions,

DECIDE :

- **d'accepter** le déclassement de la place de parking située sur la parcelle 244 AD 403 et la cession au profit de Madame Sandrine Chaumier de l'immeuble sis 18 rue d'Aquitaine et le terrain attenant à prendre sur les parcelles 244 AD 403 et 648, d'une superficie d'environ 950 m²,
- **de donner** tout pouvoir au maire, ou à son représentant, à l'effet d'engager toutes démarches et de signer tous actes nécessaires à la réalisation de cette transaction,
- **d'imputer** la recette au budget de la ville, chapitre 77, article 775.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 17 décembre 2014

Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20141218-dl20140168-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/2014